

COMMUNE DE LE MAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Date de convocation : 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à seize heures, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUTEL, H. RIVA, J. PARTOY, P. GEORGE. D. IELSCH.

Absents excusés : C. HALLIER M. Mme C. AUBERT, M. G. LAMELET.
Monsieur LAMELET a donné pouvoir à Monsieur COUTEL.

Conformément au Code des Communes M. Hugo RIVA a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Elle rappelle que le compte rendu de la précédente réunion a été adressé par mail le 7 février 2023. Madame Le Maire demande son approbation. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire souhaite la bienvenue à Madame OREART, conseillère aux décideurs locaux, qui est venu présenter le compte administratif, compte de gestion et budget.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte administratif 2022,*
- *Approbation du compte de gestion 2022,*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2022,*
- *Vote des taxes directes locales pour 2023,*
- *Vote du budget primitif 2023,*
- *Couverture côté Sud de l'église : choix de l'entreprise,*
- *Etudes des demandes de subventions reçues depuis le 31/01/23,*
- *Questions et informations diverses.*

N°23-003 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : Budget Principal

Madame Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Compte administratif de l'année 2022.

Vu : - le CGCT et notamment ses articles L.612-12, L.612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- l'instruction budgétaire le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.14,
- les rapports du Maire et du Trésorier.

Madame Le Maire s'étant retirée de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MARTINETTI Luc, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	423 218.00 €
	Réalisé :	108 536.85 €
Recettes	Prévu :	125 145.00 €
	Réalisé :	135 144.95 €
Excédent reporté 2021 :		298 073.76 €
Résultat de clôture (excédent) :		324 681.86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu:	164 700.00 €
	Réalisé :	56 887.52 €
Recettes	Prévu :	26 931.00 €
	Réalisé :	6 915.23 €

Excédent reporté 2021 : 197 698.56 €

Résultat de clôture (excédent) : 147 726.27 €

Résultat global (excédent) : 472 408.13 €

Vote : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

N°23-004 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 ; Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales
- l'instruction budgétaire et comptable M14
- les rapports du maire et du Trésorier

Considérant : - qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2022 tenu par le trésorier,
- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2022.

Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

N°23-005 : AFFECTATION DU RESULTAT ; Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales
- l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section d'exploitation :

- un résultat de clôture de l'exercice 2021	298 073.76 €
- un résultat positif pour l'exercice 2022	26 608.10 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	324 681.86 €

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2022	197 698.56 €
- un solde des restes à réaliser 2022	- 66 949.00 €
- soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

- au compte 1068 (recettes) 0.00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2023

- le solde au compte 002 (résultat reporté) 324 681.86 €

Adoptée à l'unanimité.

Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de Madame AUBERT à 16h30.

N°23-006 : Vote des taxes directes locales pour 2023 :

Madame Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que les taux actuels permettent de dégager un léger excédent de fonctionnement qui financera dans les années futures les projets d'investissement de la commune, Madame Le Maire propose de maintenir les taux comme suit ;

- Taxe du Foncier Bâti : 31.72 %
- Taxe du Foncier Non Bâti : 10.28 %
- Taxe Habitation (résidence secondaire) : 6.84 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.28 %
- taxe d'habitation : 6.84 %

CHARGE Madame Le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N°23-007 : BUDGET PREVISIONNEL 2023 : Budget Principal

Madame le Maire propose le BP 2023 de fonctionnement puis d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT **DEPENSES**

		BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	91 800.00 €
23	Immobilisations en cours	30 000.00 €
	Total des dépenses d'équipement	122 800.00 €
165	Remboursement caution	2 000.00 €
	Total des dépenses financières	2 000.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	124 800.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	124 800.00 €

SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES

		BP 2023
13	Subvention d'investissement	30 051.00 €
	Total des recettes d'équipement	30 051.00 €
10	Dotations, fonds divers réserves	8 778.00 €
165	Emprunt et dettes assimilés	2 000.00 €
	Total des recettes financières	10 778.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	40 829.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 315.00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 315.00 €
001	Solde reporté de l'année n-1	147 726.27 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	192 870.27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

		BP 2023
011	Charges à caractères générales	103 563.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 290.00 €
014	Atténuation de produits	1 100.00 €
65	Autres charges de gestion courante	312 200.86 €
	Total des dépenses de gestion courante	448 153.86 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
68	Dotations aux amortissements et provis.	500.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	449 153.86 €
042	Amortissements	4 315.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 315.00 €
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	453 468.86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

		BP 2023
70	Produits de services, domaine, ventes	1 200.00 €
73	Impôts – taxes	10 000.00 €
731	Fiscalité locale	53 462.00 €
74	Dotations et participations	49 125.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	15 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	128 787.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	128 787.00 €
002	Solde reporté de l'année n-1	324 681.86 €
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	453 468.86 €

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

N°23-008 : COUVERTURE COTE SUD DE L'EGLISE : choix de l'entreprise :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a procédé à une consultation pour la réfection de la couverture de l'église côté Sud : 3 entreprises ont été consultées et toutes ont répondu.

Après vérification, les offres de toutes les entreprises sont conformes.

Au vue des pièces de l'offre, l'entreprise Patrick RIVET, à Longny-au-Perche, peut être classée comme la mieux disante :

-offre de l'entreprise Patrick RIVET :

44 227.32 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :	
- travaux Patrick RIVET	36 856.10 € H.T.
- honoraires BAIE	1 600.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	38 456.10 € H.T.

Plan de financement :	
- Subvention DSIL (50%).	19 228.05 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	26 919.27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 46 147.32 € T.T.C. (soit 38 456.10 € H.T.) à l'article 21318-74 : Autres bâtiments publics,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

N°22-009 : ETUDES DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES DEPUIS LE 31/01/2023 :

Madame Le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues en mairie. Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- FSE du collège F. Leclerc : voyage Auvergne ⁽²⁾	50 €
- MJC Longny-au-Perche	360 €
- FFDSB Don du sang Mortagne	100 €
- La Main de Pattoune	300 €
TOTAL	810 €

- d'inscrire cette dépense à l'article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Plateau multisports :

Monsieur COUTEL suggère de faire un traçage pour le jeu de basket. Une réunion va être proposée pour réceptionner les travaux.

Entretien tracteur tondeuse :

Le tracteur John Deere a été acheté en 2010 à Motoculture Loisirs de Rémalard (2599 € TTC). Monsieur RIVA se charge de demander un devis pour sa remise en état.

Ralentisseur sortie de bourg direction Moutiers au Perche :

Des véhicules empruntent le parking salle de la gare pour contourner le passage du ralentisseur. Cette utilisation du parking est dangereuse lors de la descente, ou la montée, des élèves dans le car scolaire. Monsieur RIVA propose de rencontrer Monsieur ADNOT des services du Conseil Départemental étudier et résoudre ce problème.

Salle de la gare :

Le barillet du rideau métallique ne fonctionne plus. Madame Le Maire se charge de faire le nécessaire pour le réparer.

Salle des fêtes :

- Monsieur RIVA souhaite connaître la personne qui relève le bac à graisse ? Madame Le Maire lui répond qu'il s'agit de l'employé communal Monsieur PARET.

- Madame AUBERT suggère d'acheter des balais et autres pour le nettoyage de la salle des fêtes. Madame Le Maire va demander à Madame PROVOST de faire un inventaire du matériel mis à disposition des locataires pour le nettoyage de la salle.

Logement 66 Grande Rue :

- Madame Le Maire annonce que les travaux de peinture de l'ensemble du logement et la pose du parquet dans les 2 chambres, seront prochainement terminés. La remise en location est prévue pour le 1^{er} avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Préfecture, le
23-003	Approbation du C.A. 2022 – Budget Principal	21 avril 2023
23-004	Adoption du Compte de Gestion 2022 – Budget Principal	21 avril 2023
23-005	Affectation du résultat d'exploitation 2022 – Budget Principal	21 avril 2023
23-006	Votes des taxes directes locales pour 2023	3 avril 2023
23-007	Vote du budget 2023 – Budget Principal	21 avril 2023
23-008	Couverture côté Sud de l'église	03 avril 2023
23-009	Etudes des demandes de subventions reçues depuis le 31/01/23	03 avril 2023